

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 JUIN 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de Monsieur Duparc.

Secrétaire de Séance : Mme Meresse

Présents : Mme Morel, adjointe, Mmes Rivollier, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Ameno, Vesin, Deville

Excusés : M. Perreal (pouvoir à Mme Morel), M. Aymont (pouvoir à M. Duparc) M. Carlod (pouvoir à Mme Vernaz)

Absents: Mmes Nury, Fallot, Bigot

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 mai 2019
- 3- Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 4- Convention de partenariat avec Familles Rurales
- 5- Aménagement de la Grand'Rue, partie Nord
- 6- PLUIH
- 7- Délibération pour fermer l'activité TAP
- 8- Jobs d'été 2019
- 9- Compte-rendu des commissions municipales
- 10- Courriers, divers

- Compte-rendu d'activités -

1- Désignation du secrétaire de séance

Mme Meresse est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 Mai 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Nous avons reçu sept déclarations d'intention d'aliéner :

- **DIA n° 2019/33** : la propriété de Mme GIRARDOT et M. ARNAUD, 304 Rue de la Bière, cadastrée F 1489 de 800 m²,
Acquéreurs : M. et Mme GARDETTE.
- **DIA n° 2019/34** : la propriété de la SCCV Fort Valentin, M. Laurent BAILET, Rue du Fort Le Fort Valentin, cadastrée F 1435, F 1666, F 1667, F 1671, F 1673, F 1665, F 1668 de 1825 m² au total,
Acquéreur : M. Florian ZBINDEN.
- **DIA n° 2019/35** : la propriété de M. MATHYER Charles, lieu-dit « Fontaine Pary » et « La Pétoline », cadastrée G 38 et G 39 de 2620 m²
Acquéreurs : SCALET et RYCZEK Jean-Luc et Baguslawka.
- **DIA n° 2019/36** : la propriété de Mme DUMAUTHIOZ Valérie, lieu-dit « En Chatelet », cadastrée D 164, D 428 et D 429 de 13 535 m².

Acquéreurs : MM. HENZER Eric et Hervé.

- **DIA n° 2019/37** : la propriété de M. FOLLET Pascal, 34 Rue de la Source, cadastrée F 1374 de 193 m².
Acquéreurs : M. et Mme Radouan AOUNI.
- **DIA n° 2019/38** : la propriété de Mme LOCATELLI Claudette, 642 Rue de la Vie de l'Etraz, cadastrée B 1316, B 1314, B 326 de 530 m².
Acquéreurs : M. Sébastien CLERC.
- **DIA n° 2019/39** : la propriété de la SCI AULUCA, M. MAINOLI Jean-François, au Technoparc lieu-dit « Sur la Vie », cadastrée ZD 100 de 2500 m².
Date et lieu d'adjudication : le 3 septembre 2019 à 14h au Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse.

La commune et la Communauté d'Agglomération ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4- Convention de partenariat avec Familles Rurales

L'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse gère actuellement la structure d'accueil enfant à Collonges regroupant l'accueil périscolaire, le mercredi, les petites et grandes vacances, et la cantine scolaire.

La convention entre Familles Rurales et la commune est conclue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2020. Le montant prévisionnel de la subvention pour l'année 2019 est de 127 000 €, et pour l'année 2020 de 128 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec Familles Rurales du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2020 et autorise M. le Maire à signer cette convention.

5- Aménagement de la Grand'Rue partie Nord

M. le Maire présente l'esquisse d'aménagement de la Grand'Rue, partie Nord. Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil donnent un avis favorable à ce projet.

6- PLUIH

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-15 et R.153-5 ;

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) arrêté par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 mars 2019,

VU les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement de ce document, intéressant directement le territoire communal,

Il est procédé au vote sur le projet arrêté :

Pour : Mmes Morel, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Duparc, Ameno, Vesin, Deville,

Abstention : Mme Rivollier

Contre :

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, décide, à la majorité, de donner un avis favorable au projet de PLUIH arrêté.

7- Délibération pour fermer l'activité TAP

La régie TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) n'a plus d'activité depuis le début de l'année scolaire et le retour à la semaine de quatre jours. Dans ces conditions, il convient de prendre une délibération pour la fermer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fermer l'activité TAP, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

8- Jobs d'été 2019

Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu de créer un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps complet (à raison de 35 heures de travail hebdomadaire) à partir du 1 juillet et jusqu'au 31 août 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité, dit que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 348 et l'indice majoré 326, et habilite l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

9- Compte-rendu des commissions municipales

M. le Maire espère que le bulletin municipal « L'Echo collongeois » qui doit paraître au mois de juillet, ne sera pas retardé. Des problèmes de distribution ont été rapportés pour le numéro des mois d'avril-mai et juin.

- **Skatepark** : Mme Meresse est très satisfaite de l'équipe de grapheurs qui a encadré les jeunes de Collonges. Les retours sont très positifs sur le skatepark. Mme Vernaz remarque que les gens s'inquiètent de la route à traverser pour y accéder.
M. le Maire demande à M. Perreal de réunir une commission voirie afin de refaire le marquage des passages piétons.
M. Deville propose de mettre un message dans l'Echo collongeois pour inciter les parents à éduquer leurs enfants à traverser en faisant attention. Peut-être impliquer l'école via le permis piéton.
Mme Meresse propose de prolonger la piste cyclable en direction du skatepark.
M. le Maire précise que la réception du marché du skatepark aura lieu le 12 juin à 15h.
La date du samedi midi 31/08 est proposée pour l'inauguration. M. le Maire vérifiera qu'il n'y a rien d'incompatible au calendrier des Fêtes.

10- Courriers, divers

- Mme Meresse demande s'il est possible d'installer des distributeurs de sacs pour que les propriétaires de chiens ramassent les crottes de leurs animaux. M. le Maire est contre car cela incitera les propriétaires de chien à leur laisser faire leurs déjections sur les lieux publics. Les poubelles de rue peuvent accueillir ce type de déchets.

La séance est levée à 21h50.
